



Écho du comité technique d'établissement du 19 février 2015

**Immobilier, règlement intérieur, action sociale, stratégie...
une année 2015 lourde d'enjeux**

Déclaration préalable CGT

Fermeture des CRICR, harmonisation des promotions, retards et erreurs de gestion, création d'une instance sociale d'établissement et stratégie

À l'occasion du projet stratégique V0 du Cerema, le premier axe proposé est une démarche de valorisation de l'histoire des 11 services qui ont constitué le Cerema. Cette histoire, pour une part au moins de ces services, sera une nécrologie, puisque nous apprenons, en ce début d'année, la fermeture des CRICR, programmée pour la fin 2015 (cf. courrier à lire [ici](#)).

Les agents de ces services ont de bonnes raisons d'être amers : Écartés du périmètre Cerema à la création de l'établissement, rattachés après maints attermolements aux DIR de zone, ceux-ci voient leurs missions de service public abandonnées et leurs métiers remis en cause. Cette fermeture et ses modalités (notamment de calendrier) sont inacceptables.

Le Cerema ne peut se désintéresser de l'avenir de nos collègues et de ces services. Nous demandons que le Cerema classe prioritairement ces agents en cas de demande de mobilité et que leur ancienneté ne leur soit pas opposable.

L'orientation de fermeture des CRICR rejoint celle que vous suggérez dans votre projet stratégique afin de poursuivre la diminution du domaine routier, dans la droite ligne du plan social d'évolution des CETE. La CGT dénonce cette stratégie d'abandon du territoire et du patrimoine qui privera également notre établissement de ressources, alors que le secrétaire général du ministère ne cesse de clamer

que notre capacité d'investissement est liée à notre capacité d'autofinancement.

Il y a une grande phase d'écoute qui a abouti à une version 0 qui ne tient pas compte de l'avis des agents, de leurs représentants et qui a été vivement critiquée au conseil d'administration. Vous engagez une seconde phase d'information et de concertation aussi lourde que chronophage sur la version 0, alors que vous prévoyez déjà une version 1 qui sera la base de l'élaboration de la stratégie finale (version 2). Est-ce utile de débattre d'une version 0 déjà obsolète ?

Par ailleurs, nous tenons à dénoncer les retards de gestion extrêmement préjudiciables aux agents. De nombreux cas nous sont remontés. Il ne s'agit donc pas d'erreurs ponctuelles, mais bien d'un dysfonctionnement massif auquel nous exigeons des réponses.

La CGT revendique également une concertation entre directions et organisations syndicales à l'occasion de l'harmonisation des promotions entre directions territoriale et technique du Cerema et à minima un retour sur l'harmonisation (critères, choix, classement).

Concernant les points de l'ordre du jour, nous interviendrons spécifiquement en complément de notre déclaration, néanmoins nous revendiquons dès à présent la mise en place d'une instance nationale d'action sociale en miroir des CRAS existant dans les DREAL.

Après les déclarations préalables, qui restent pour l'essentiel sans réponse de la direction, le comité technique débute par l'adoption, à l'unanimité des représentants du personnel, d'un règlement intérieur de l'instance en tout point identique à celui approuvé en mars 2014.

Pour retrouver l'ensemble des documents remis par l'administration en préalable de cette réunion, cliquez [ici](#) !

Démarche de travail pour la préparation du schéma directeur immobilier

La CGT s'opposera à toutes les mobilités forcées et fermetures de sites dictées par les objectifs austéritaires de réductions de dépenses publiques

La direction présente un diaporama disponible [ici](#). Il s'agit de définir la stratégie immobilière de l'établissement pour 5 ans.

La CGT observe que le ministère a commandité un audit qui s'inscrit clairement dans une perspective durable de réduction des effectifs et des moyens. Nous combattons une telle perspective qui, en plus d'alimenter l'idée fautive selon laquelle il n'y aurait pas d'alternative à la régression sociale, semble s'affranchir d'éventuels changements de caps politiques, pourtant toujours possibles en démocratie. Pour la CGT, le schéma stratégique immobilier doit être articulé avec la stratégie du Cerema fondée sur une attention forte à l'ancrage territorial. Nous revendiquons ainsi le maintien de tous les sites et la création de nouvelles implantations pour conforter notre maillage territorial. **Nous nous opposerons à toute mesure issue de ce schéma (notamment les éventuelles fermetures de site) et qui serait dictée, non par l'intérêt des missions de service public du Cerema, mais par l'austérité gouvernementale.**

La direction estime à 4,5 millions par an les besoins en gros entretien et réparation, hors amélioration énergétique. Elle précise qu'elle a hérité, avec la création du Cerema, d'un patrimoine immobilier dont l'entretien n'avait pas été suffisant les années précédentes. Elle indique que 2,5 Millions d'euros par an environ ont été consacrés à l'investissement immobilier en 2012 et 2013. En 2014, c'est 2 millions qui y ont été consacrés, alors que ce chiffre pourrait être plus faible encore en 2015 compte tenu des contraintes budgétaires de l'établissement.

La direction reconnaît que la capacité d'investissement est très inférieure aux besoins.

Rappelons enfin que si le Cerema n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe, il doit néanmoins assurer les dépenses à la charge du propriétaire (sauf pour les locaux loués).

La CGT alerte aussi la direction sur la méthode de ce projet stratégique immobilier. En effet, ce projet induit des craintes sociales légitimes : les agents redoutent à juste titre des fermetures de sites.

Par ailleurs, la CGT ne défend pas l'immobilisme : ainsi, si l'administration décidait d'augmenter les effectifs et de créer de nouveaux sites, cela pourrait nécessiter des mobilités. Aussi, la CGT estime que toute démarche d'évolution immobilière doit se faire en laissant aux salariés le temps de la concertation et de l'adaptation. C'est le sens de notre demande que la direction s'engage à ce qu'une fois le projet stratégique immobilier validé, et quel que soit son contenu, elle ne provoquera aucune mobilité forcée pendant les deux années suivantes.

La direction précise qu'il y a d'une part la mission confiée à M. Berteaud par le Secrétaire Général du Ministère et d'autre part le schéma directeur immobilier du Cerema, démarche déjà prévue, avant même le lancement de la mission de M. Berteaud. La direction précise que les conclusions de la mission Berteaud n'engageront pas la direction du Cerema. La direction a insisté pour que les conclusions de cette mission soit néanmoins connues avant l'approbation du projet stratégique du Cerema.

Le schéma directeur immobilier devra être approuvé par France Domaine et par le conseil d'administration, après avis du comité technique du Cerema. Le calendrier prévisionnel prévoit une validation en fin d'année 2015. La direction nous informe d'ailleurs qu'elle n'a jamais rencontré la direction du budget sans que celle-ci n'évoque de fermer des sites...

La direction prend deux engagements :

- de transparence et de qualité du dialogue social,
- le plan étant à 5 ans, le projet stratégique immobilier intégrera un calendrier de mise en œuvre

La direction ne prend aucun engagement sur nos autres demandes.

Effectifs du Cerema

Malgré un effectif stable, au prix de recrutements sur contrats, la capacité d'intervention du Cerema continue à se réduire

La direction nous remet une série de tableaux relatifs aux cycles de mobilité et un état des effectifs, que vous pouvez consulter [ici](#) (pour toute question de compréhension, n'hésitez pas à nous contacter). Elle

indique que 30 % des postes publiés dans un cycle sont pourvus. Les flux s'élèvent à environ 250 mouvements par an, en entrée comme en sortie. La direction précise que le solde positif observé lors des

derniers cycles de mobilité va avoir comme conséquence une vigilance accrue sur le plafond budgétaire en matière de masse salariale.

La CGT remarque que la stabilité des effectifs sur un an se traduit en fait par un amoindrissement de la capacité d'intervention du Cerema sur ces missions, dans la mesure où cette stabilité globale se décline en une augmentation (prévue) des effectifs du siège, au détriment de la majorité des directions territoriales et techniques. **Cela ne sera pas sans impact sur la production, qui devrait logiquement diminuer sauf à accroître l'intensité du travail, dans une situation où les heures écartées sont déjà considérables.** La CGT a défendu et défend toujours que le siège soit constitué par une dotation spécifique d'effectifs et de moyens au Cerema.

La CGT s'oppose par ailleurs à un recrutement sur contrat pour des missions permanentes, notamment au siège, pour des profils que la direction estime peu courants dans les voies de recrutement classiques (sur quelle base ?) et maintenir leur niveau rémunération. En effet, des agents issus d'autres fonctions publiques ne peuvent rejoindre le Cerema en détachement qu'au prix d'une diminution de leur salaire, compte-tenu des règles ministérielles ; ceux-ci optent par conséquent pour une embauche sur contrat permettant le maintien de leur rémunération. La CGT déplore que le maintien de l'effectif se fasse au prix d'un développement des recrutements hors statut de la fonction publique : on constate en effet 31 contrats en plus cette année.

Mise en place des instances : CHSCT et CLAS

Vers la création des CLAS, mais une urgence : le cadre de l'action sociale et la création d'une instance d'établissement.

La CGT est favorable à la création d'une instance sociale d'établissement à l'échelle du Cerema et d'un cadre réglementaire permettant la pérennisation et le développement de l'action sociale. En matière de moyen, la CGT demande ainsi 1 % de la masse salariale du Cerema. Dans l'attente de la mise en place de ces textes relatifs au rôle, au fonctionnement et aux moyens, la CGT s'exprime en

faveur de création de CLAS selon la cartographie proposée : un CLAS pour chaque Dter et Dtech, à l'exception de la Dtech TV et de la Dter Centre Est, qui partageront un CLAS inter-services. La direction s'engage à nous proposer ce cadre prochainement. La direction s'engage sur un maintien des moyens consacrés à l'action sociale en 2015 au niveau de 2014.

Nouveau règlement intérieur du Cerema

Un groupe de travail est mis en place dans lequel la CGT défendra une harmonisation par le haut

La direction présente la note disponible [ici](#) : celle-ci prévoit d'ici fin 2015 de la rédaction et la validation d'un règlement intérieur cadre du Cerema, tronc commun complété par une déclinaison ultérieure dans chaque direction territoriale et technique. La direction précise que le télétravail et le travail déporté ne sont pas inclus dans cette démarche, ils feront l'objet d'une

expérimentation spécifique. La direction propose de constituer un groupe de travail incluant des représentants du personnel et des représentants de l'administration, dont des représentants de directions locales.

La CGT juge ambitieux le calendrier fixé par la direction du Cerema pour ce chantier. L'expérience de modification de règlements intérieurs dans plusieurs des 11 services, il y a quelques années, a montré que les sujets étaient extrêmement nombreux et parfois complexes, nécessitant de partager un certain nombre de concepts, d'ouvrir de nombreux chantiers, de laisser le temps au personnel de s'approprier les changements qui seront apportés, d'adapter les outils de suivi...

La CGT accepte de participer à un groupe de travail, tout en conservant sa totale indépendance. Il va de soi que nous pourrions nous opposer au règlement qui sera proposé à l'issue des travaux de ce groupe.

La CGT défendra une harmonisation par le haut des règlements, avec une attention particulière notamment sur les sujets suivants :

- Décompte du temps de travail et suivi de la charge de travail,
- Rémunération et récupération de toutes les heures travaillées,
- Respect des garanties minimales,
- Amélioration des conditions de travail de nuit et de week-end,
- Décompte et valorisation des temps de déplacements.

Agenda de travail du comité technique

La CGT exige que des sujets sociaux soient mis en priorité !

La direction s'engage à proposer un agenda du comité technique pour 2015 qui tienne compte des propositions formulées en séance par les organisations syndicales.

La CGT affirme que, même si l'ampleur des chantiers qui s'annonce pour 2015 est considérable, il est frappant de constater que le parent pauvre des chantiers du Cerema est trop souvent l'aspect social. Voici quelques exemples :

1. Dans le projet stratégique, les parties non rédigées à ce jour sont notamment : « politique dynamique et ouverte de développement et mobilisation des compétences », « la reconnaissance et l'évaluation des compétences », ou encore « la mobilisation du Cerema pour mettre en œuvre le projet stratégique ». Il s'agit des aspects qui concernent le plus directement la vie sociale des agents.

2. Les questions d'hygiène et sécurité n'ont manifestement pas été la priorité de 2014. Ainsi, le Cerema a tenu un seul CHSCT d'établissement en 2014 et un CHSCT spécial siège alors que les obligations réglementaires portent le nombre de CHSCT à au moins 3 par an. De plus, certaines Dter et Dtech n'ont pas respecté non plus ces obligations. Il est difficile de penser que le temps à manquer pour nous réunir, vu la fréquence considérable des réunions nationales (Plus de 10 comités techniques

nationaux, formels ou informels, ont eu lieu en 2014, sans même compter les divers groupes de travail et réunions informelles). Cela nous semble révélateur du peu d'importance donné l'année dernière par la direction du Cerema aux questions d'hygiène et sécurité dans l'établissement. Nous pensons au contraire qu'une attention accrue aurait dû (et devrait) être portée à ces questions dans le contexte de création d'un établissement public, de déploiement d'outils de management nouveaux, de déplacements croissants, d'incertitudes sur l'avenir des missions.

3. Le document remis en séance préalable de ce comité technique sur le schéma directeur immobilier indique que l'analyse du parc immobilier doit prendre en compte « les dimensions économique, technique, réglementaire, sécuritaire, fonctionnelle et d'accessibilité ». Nous aurions aimé voir ajouté la dimension sociale à cette liste...

4. Le cadre réglementaire de l'action sociale au Cerema n'est pas à ce jour défini.

C'est pourquoi la CGT demande que l'agenda de travail de la direction inclut en tête des priorités des sujets sociaux : revalorisation des frais de déplacements, action sociale et notamment restauration collective, harmonisation des primes, actions en vue de réduire les retard et erreurs de gestion, télétravail et travail déporté...

Conclusion

Refuser la stratégie d'adaptation à l'austérité : première étape le 9 avril

La réunion se termine par un échange informel sur le projet stratégique version 0. CGT avait déjà réagi aux premiers éléments du projet stratégique (lire [ici](#)). Le titre de notre expression (« Stratégie du Cerema, des ambitions difficilement compatibles avec l'austérité ») est toujours d'actualité ! Nous vous transmettrons prochainement une nouvelle contribution sur ce sujet.

La CGT tient pour conclure à affirmer la nécessité de se mobiliser en 2015. L'avenir du Cerema est en effet lié à l'évolution de la situation économique et sociale générale. La CGT milite pour un arrêt des politiques d'austérité menées tambour battant par le gouvernement, malgré leur inefficacité en matière de chômage et les conséquences désastreuses sur les conditions de vie des salariés, jeunes, retraités, privés

d'emplois. La CGT recherchera la constitution d'un rapport de force pour mettre en échec ces politiques. **Le 9 avril 2015, journée interprofessionnelle de grève intersyndicale (cf. [appel](#)), sera une étape pour construire la mobilisation.**

Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas solliciter vos représentants !

Vos représentants

Dupré Olivier, Dter NP	Consolen Eric, Dter SO
Baton Didier, Dtec TV	Boulin Vincent, Dter SO
Piel Bruno, Dter Ouest	Garcia Philippe, Dter NC